

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers

En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	1
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
27 juin 2023

Date d'affichage :
27 juin 2023

Délibération D2023_060
Budget général 2023 :
décision modificative n°2

La secrétaire de
séance,



Mme THUILLIER

Le Maire,



Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 073-217303288-20230703-D2023_060-DE

Le lundi 3 juillet 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : M. ANDREYS donne procuration à Mme LAPLANCHE

Absent : Monsieur CARON, Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Marlène THUILLIER a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux finances, fait savoir à l'assemblée qu'il y aurait lieu d'effectuer une modification des prévisions du budget primitif afin de prendre en compte :

- La régularisation de l'avance forfaitaire liée au marché de travaux de la route du lac,

Par conséquent, les prévisions budgétaires doivent être corrigées comme suit :

Par conséquent, les prévisions budgétaires doivent être corrigées comme suit :

Investissement dépenses :

2151	Chap.041	Réseaux de voirie	10.500,00 €
------	----------	-------------------	-------------

Investissement recettes :

238	Chap.041	Avances et acomptes versés	10.500,00 €
-----	----------	----------------------------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires telles que présentées et annexées à la présente délibération.



73328 Code INSEE	VIVIERS DU LAC BUDGET COMMUNAL	DM n°2 2023
---------------------	-----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 500.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	10 500.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	10 500.00 €
Total Général		10 500.00 €		10 500.00 €